



Direction Territoriale Rhône-Alpes  
42, quai Charles Roissard  
73026 Chambéry cedex  
Tél.: 04.79.69.96.29 - Fax : 04.79.69.31.73

---

## Développement de l'exploitation par câble Forêt publique Rhône-Alpes

---

### Bilan 2011 ----- Perspectives 2012

---

Janvier 2012

---

## Sommaire

<b>0</b>	<b>Rappel .....</b>	<b>1</b>
<b>1</b>	<b>Le bilan 2011 – forêt publique Rhône-Alpes.....</b>	<b>2</b>
1.1	Les volumes exploités en 2011	2
1.2	Le bilan des équipes de câblage	3
1.3	Répartition des volumes 2011 exploités par département	4
1.4	La qualité des coupes	5
1.5	Valorisation des rémanents en bois énergie	6
1.6	Communication	6
<b>2</b>	<b>Analyse financière .....</b>	<b>7</b>
2.1	Analyse en fonction des modes de vente	7
2.2	Analyse des frais d'exploitation sur les coupes réalisées en régie	8
2.3	Analyse coupes aidées vs coupes non aidées	8
2.4	Nature des aides mises en oeuvre	9
<b>3</b>	<b>Les perspectives 2012 .....</b>	<b>10</b>
<b>4</b>	<b>Les mesures à développer en 2012.....</b>	<b>10</b>
4.1	Renforcer le contexte de partenariat, de collaboration et de confiance avec les entreprises de câblage	10
4.2	Développement des contrats pluri-annuels	11
4.3	Le recours aux subventions pour la recherche d'une recette minimale au propriétaire	11
4.4	Politique de territoire	11
4.5	Les choix des matériels de débardage à promouvoir	12
4.6	La confection du portefeuille 2012	12
4.7	Renforcement des chefs de projets câble/desserte en agence	12
4.8	La maîtrise de l'enlèvement des bois dans les coupes à place de stockage réduite	13
<b>5</b>	<b>Conclusions.....</b>	<b>13</b>

## 0 Rappel

Le développement de l'exploitation par câble s'inscrit dans des politiques cadre de mobilisation de la ressource renouvelable :

- l'action câble portée par FIBRA, démarrée en 2005 avec le soutien financier du CRRRA, de la DIACT, et du MAAP,
- le plan de mobilisation de la ressource démarré en 2007 par France Forêt Rhône-Alpes visant à mobiliser 100.000 tonnes de bois énergie et 300.000 m<sup>3</sup> de bois d'oeuvre supplémentaire à l'horizon 2013, dont 100.000 m<sup>3</sup> de coupes à câble, dont 60.000 m<sup>3</sup> en forêt publique Rhône-Alpes (volumes exprimés en volume total houppier compris).
- le plan est soutenu par les politiques des conseils généraux de l'Isère, la Savoie et la Haute Savoie, ainsi que par les politiques territoriales portées par les chartes forestières de territoires.

	prévi 38	prévi 73	prévi 74	prévi 26-07	prévi 01-42-69	Objectifs DT
2006	1 089	6 435	5 170	0	0	12 694
2007	0	9 748	8 162	1 265	0	17 100
2008	3 800	13 100	12 900	1 300	400	26 000
2009	5 100	16 400	17 600	2 000	700	37 300
2010	6 400	19 700	22 300	2 600	900	48 700
2011	7 000	23 000	27 000	3 000	1 000	60 000

- un plan de la DG ONF visant à développer ce mode d'exploitation a également démarré en 2007.
- Une mesure de soutien du câble dans le cadre de la CIMA (convention interrégionale du Massif des Alpes) qui a financé plusieurs actions dont une au printemps 2011 portée par l'ONF pour le développement du câble sur le massif des Alpes (2010 – 2011), en coordination avec l'ONF PACA.

# 1 Le bilan 2011 – forêt publique Rhône-Alpes

Sur le plan macro-économique, après la forte récession de l'année 2009 et la reprise de l'année 2010, l'année 2011 s'est déroulée dans un contexte de relative stabilité par rapport à 2010.

Ce contexte s'est favorablement répercuté sur l'ensemble de l'activité des câblistes en Rhône Alpes et plus généralement de l'ensemble des Alpes.

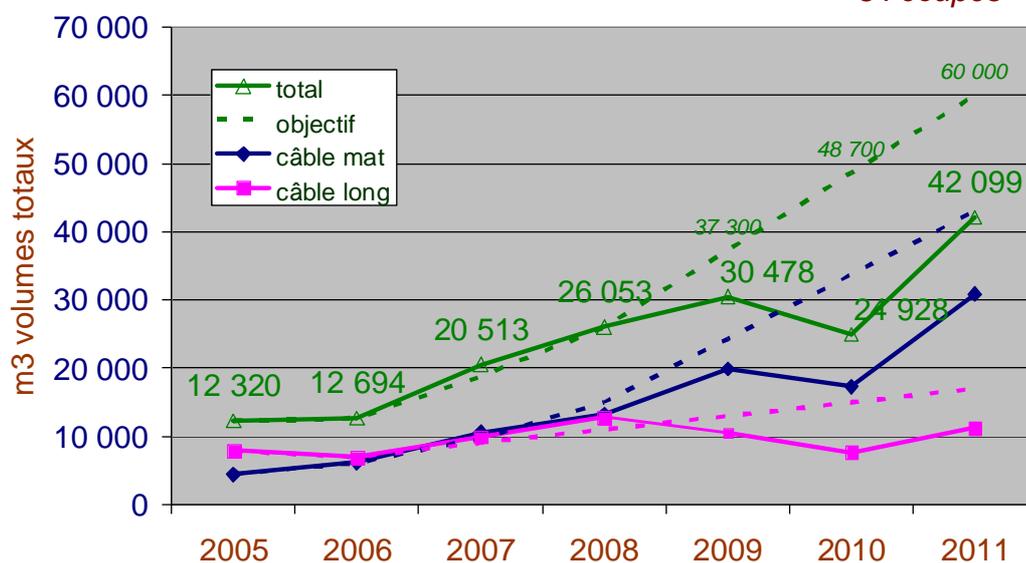
L'activité câble en forêt publique s'est elle même consolidée, avec l'amélioration de la situation difficile observée en 2010 sur la contractualisation des ventes de bois.

## 1.1 Les volumes exploités en 2011

### volume câble exploité forêt publique

Rhône Alpes volumes totaux sur écorce houppiers compris

34 coupes



42 099 m3 sur 34 coupes ont été mobilisés par câble en 2011.

Après la baisse de 2010, cette forte augmentation en 2011 réoriente vers la croissance l'évolution des volumes exploités par câble.

Par rapport aux épures du plan câble forêt publique, le bilan accuse néanmoins un retard de l'ordre d'une année et demi, principalement du fait des effets de la dépression économique de 2009 et des difficultés de contractualisation des ventes de bois.

*Nota : Ce volume total de 42 099 m3 total (équivalent bois sur pied) correspond à un volume grume commercial de 35 097 m3 (bois essentiellement constitué de résineux) plus 1 367 tonnes de bois énergie.*

## 1.2 Le bilan des équipes de câblage

câbliste	type cable	Total forêt publique 2008	Total forêt publique 2009	Total forêt publique 2010	Total forêt publique 2011	% forêt publique Rhône Alpes	Volume total exploité par l'équipe
Coutin	mât	5 326	4 441	6 939	8 844	100%	8 844
Mabboux	mât	5 940	6 612	7 019	5 970	54%	11 130
Bottolier	long	4 337	3 251	5 063	4 472	72%	6 212
Bétemps	long	3 245	5 029	1 543	4 226	100%	4 226
Pugnat	long	2 585	968	0	1 311	30%	4 431
Jahier	long	0	0	1 045	1 230	activité de câblage marginale	
Gurndin	mât	440	3 280	3 319	8 490	câbliste italien (Süd Tyrol)	
Alt	mât	0	0	0	3 566	câbliste suisse	
Kozick	mât	0	0	0	2 234	câbliste slovaque	
Kafun	mât	880	0	0	1 758	câbliste slovaque	
autres câblistes étrangers		3 300	6 897	0	0		
<b>Total</b>		<b>26 053</b>	<b>30 478</b>	<b>24 928</b>	<b>42 099</b>	<b>71%</b>	
<b>dont câblistes RA</b>		<b>24 733</b>	<b>20 301</b>	<b>21 608</b>	<b>26 052</b>		
<b>dont câbl. extérieurs RA</b>		<b>1 320</b>	<b>10 177</b>	<b>3 319</b>	<b>16 047</b>		

**Les 5 câblistes Rhône Alpins** ont réalisé en 2011 71% de leur activité de câblage en forêt publique Rhône-Alpes.

- L'entreprise Coutin a réalisé la totalité de son activité, avec un appoint intéressant réalisé en coupe d'hiver en Isère et dans l'Ain, ce qui lui a permis de consolider son activité.
- L'entreprise Mabboux a réalisé 54% de son activité en forêt publique. Elle a réalisé 5000 m3 au câble mât en forêt privée.
- L'entreprise Bottolier Despois – Technicâble Forest (câble long), avec 72% de son activité en forêt publique RA. Elle a du prendre des chantiers dans les Hautes Alpes pour compléter son plan de charge 2011.
- L'entreprise Pugnat (câble long) a travaillé sur le quart de son potentiel annuel en forêt publique, avec une grosse activité en forêt privée (2700 m3).
- La scierie Bétemps (câble long) a réalisé les 4/5 de son potentiel annuel en forêt publique (pas de travail en début de saison).

Les câblistes de Rhône Alpes ont réalisé 10 500 m3 en forêt privée alors qu'elles n'avaient réalisées que 240 m3 en 2009 et 8 500 en 2010.

Dans les 17 000 m3 d'augmentation des volumes exploités en 2011 par rapport à 2010, moins de 5 000 m3 sont dus aux câblistes RA. Près de 13 000 m3 proviennent des câblistes étrangers.

L'entreprise **Gurndin** a notamment fait un gros volume en 2011 (8 490 m3), et reste très sollicitée du fait de **l'avantage compétitif que lui donne son gros câble mât sur les coupes à gros bois.**

Le **déficit de câbles mâts français**, notamment en Isère et dans le sud de la Savoie a conduit à travailler avec des entreprises slovaques. Contrairement aux câblistes suisses et italiens, ces entreprises travaillent avec des méthodes anciennes (pas de tête d'ébranchage, pas de grap-

pins de reprise, câbles mâts non télécommandés) et non transposables à terme à des équipes françaises.

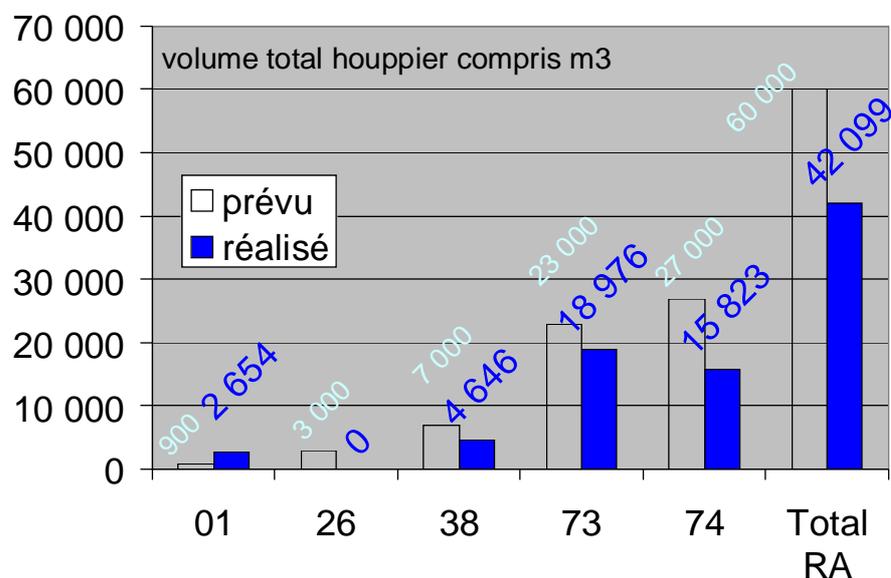
Une nouvelle équipe de câblage s'est installée en 2011 (TAB / Mabboux-Premat) et ne fonctionnera en régime nominal qu'à partir de 2012.

**Les 3 équipes de câble long ont toujours d'importantes difficultés à remplir leur plan de travail du fait du déficit des coupes à câble long.**

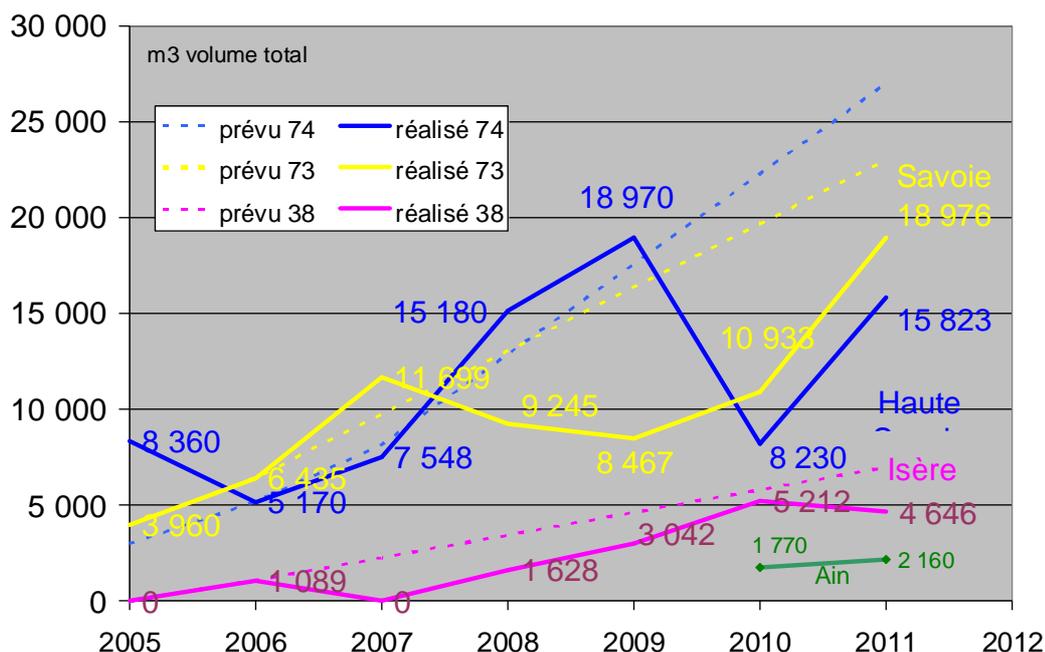
Une action de contractualisation des prestations de câblage avec les entreprises a été lancée en 2011. Cette contractualisation s'est concrétisée avec l'entreprise Coutin – Travaux du Val d'Arly, et sera reconduite pour la période 2012 / 2014.

Une contractualisation sur 2012 / 2014 est en cours de négociation avec deux autres entreprises (Mabboux/TAB et Bottolier / Technicâble-forest).

### 1.3 Répartition des volumes 2011 exploités par département



Evolution des volumes exploités par département par rapport à l'objectif



La Savoie et la Haute Savoie accusent un retard important par rapport aux objectifs du plan câble. Pour les deux départements, ce retard vient de l'insuffisance d'équipes de câble mât, et plus spécifiquement pour la Haute Savoie de retards dans la mise en œuvre de la contractualisation avec les câblistes.

Les coupes réalisées dans l'Ain ont à nouveau permis d'apporter un appoint intéressant en travail hivernal.

A noter également une coupe en Isère (Claix), subventionnée, mobilisant exclusivement du hêtre de bois de chauffage, réalisée dans l'hiver 2011, ce qui constitue une première. Avec les prix de vente du hêtre qualité chauffage à 45 €/tonne grume départ chantier, ce type de coupe représente un potentiel de développement intéressant de l'activité des câblistes en période hivernale.

## 1.4 La qualité des coupes

Comme en 2010, l'effort entrepris dans la mise en oeuvre de la qualité des coupes doit être poursuivi : fiabilité de l'implantation des lignes, martelage des bois l'année précédant l'exploitation, anticipation sur la programmation des coupes et sur l'envoi des ordres de service dans le cadre du référentiel câble, pour permettre de fiabiliser le bon enchaînement des chantiers.

Le volume unitaire des coupes a fortement augmenté entre 2010 et 2011. L'effort de massification des lots de câble doit encore être poursuivi par une plus grande anticipation des programmes.

Dans la logistique des chantiers, l'enlèvement des bois en flux tendu doit encore être amélioré, en développant la prestation de transport par l'ONF.

## 1.5 Valorisation des rémanents en bois énergie

1 367 tonnes de rémanents de coupes à câble ont été valorisés en bois énergie à partir des rémanents des coupes débardées au câble par arbres entiers et façonnés bord de route (500 m<sup>3</sup> en 2010).

- 300 tonnes ont approvisionné des plateformes bois énergies locales pour produire de la plaquette de qualité. Le prix moyen d'achat pour ce type de produit est de l'ordre de 30 € départ chantier à la fin 2011.
- 1000 tonnes de plaquettes industrielles réalisées à partir de branches (H 50% et présence de fines) ont approvisionné Cascade La Rochette qui reste une des rares unités à pouvoir accepter ce type de produits en RA. Les produits ont été achetés à un prix moyen de l'ordre de 3 €/ tonne bord de route au propriétaire.

L'entreprise Coutin s'est équipée d'une tête d'ébranchage performante au printemps 2011 (Woody 60) ce qui a apporté une ressource supplémentaire et permis de développer plusieurs approvisionnements à partir de ses chantiers.

Les principaux facteurs qui limitent ce développement sont toujours d'une part le manque de têtes d'ébranchage de grosse capacité des câblistes (notamment les câblistes tchèques et les équipes de câble long) incitant à ébrancher en forêt, et d'autre part l'insuffisance des unités de chauffage acceptant ce type de produit.

A notre une forte baisse de la demande de la papeterie Cascade à La Rochette en fin d'année 2011, ce qui a posé des problèmes sur plusieurs chantiers du fait que c'est la seule unité consommant ce type de produit dans les vallées alpines.

## 1.6 Communication

Comme les années passées, plusieurs actions de communications ont encore été organisées, notamment en collaboration avec les communes forestières au travers de formations pour les élus (Formations câble desserte).

Par ailleurs, un effort important a été déployé en 2011 pour organiser des échanges sur la thématique des **sylicultures par trouées dont le développement inquiète plusieurs institutions**, notamment Pro Silva. Un programme de travail a été établi pour 2012 pour travailler sur ces thèmes et mieux intégrer les diverses demandes, notamment en matière de recherche et développement avec les organismes concernés - FCBA, Istrea (ex CEMAGREF).

## 2 Analyse financière

### 2.1 Analyse en fonction des modes de vente

Les coupes à câble, contribuant pour une forte part aux approvisionnements des contrats, sont majoritairement réalisées en régie.

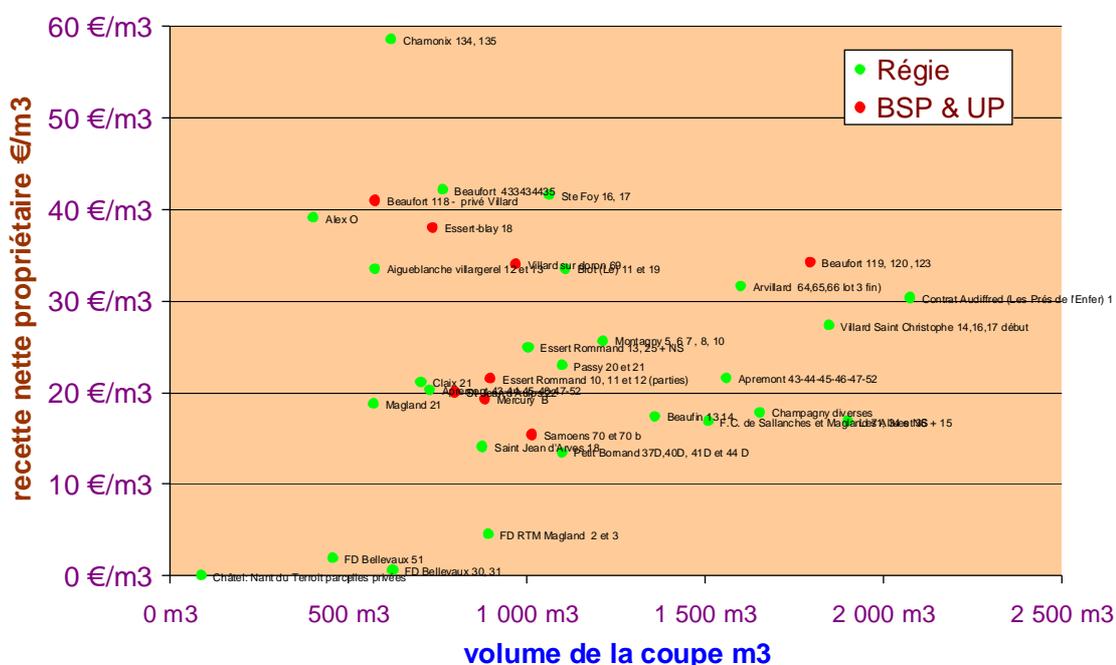
	mode vente		
	Bloc sur pied et UP	regie	Moyenne
<b>volume commercial</b>	7 679 m <sup>3</sup>	27 419 m <sup>3</sup>	<b>35 097 m<sup>3</sup></b>
<b>Recette nette commune</b>	27,91 €/m <sup>3</sup>	22,93 €/m <sup>3</sup>	<b>24,10 €/m<sup>3</sup></b>
<b>Recette nette sans aides</b>	22,97 €/m <sup>3</sup>	8,72 €/m <sup>3</sup>	<b>12,07 €/m<sup>3</sup></b>

**Tableau 1 : volumes exploités et recettes du propriétaire en fonction des modes de vente**

La moyenne des recettes nettes des propriétaires est de 24,10 €/m<sup>3</sup> (22 € en 2010, 15 en 2009).

L'aide moyenne est de l'ordre de 12 €/m<sup>3</sup> sur le total des coupes réalisées en 2011..

L'aide est beaucoup plus forte sur les coupes réalisées en régie (14 €/m<sup>3</sup>) que sur celles faites en vente sur pied, pour des raisons structurelles : la plupart des aides sont données sous condition d'une réalisation en régie. On retrouve donc dans ces coupes réalisées en régie toutes les coupes les plus difficiles (recette nette sans aides : ≈ 8.72 €/m<sup>3</sup> en moyenne, avec de nombreuses coupes déficitaires).



**Graphique 2 : présentation des coupes réalisées en 2011 avec recette nette en ordonnée et volume total de la coupe en abscisse**

## 2.2 Analyse des frais d'exploitation sur les coupes réalisées en régie

	Frais d'exploitation
<b>abattage câblage</b>	47,68 €/m3
<b>frais divers ( reprise tracteur, transports, stockage, aménagement places de dépôts)</b>	2,55 €/m3
<b>Maîtrise d'œuvre, tracés de lignes de câble, frais financiers</b>	5,45 €/m3

Sur les coupes réalisées en régie, les frais d'abattage/câblage sont en moyenne de 47,68 €/m3 – 43 €/m3 pour le câble mâât et 53 €/m3 pour le câble long. Comme précisé plus haut, ces coupes comprennent des coupes à fonction de protection avec des coûts de câblage importants.

Les frais de maîtrise d'oeuvre – maîtrise d'oeuvre + tracés de lignes de câble + frais financiers liés aux ventes et exploitations groupées - ont représentés un coût moyen de 5,45 €/m3.

## 2.3 Analyse coupes aidées vs coupes non aidées

	Coupes aidées	Coupes sans aides
<b>Recette nette commune</b>	27,02 €/m3	12,83 €/m3
<b>Recette nette sans aides</b>	12,84 €/m3	12,83 €/m3
<b>volume commercial</b>	27 419 m3	7 679 m3

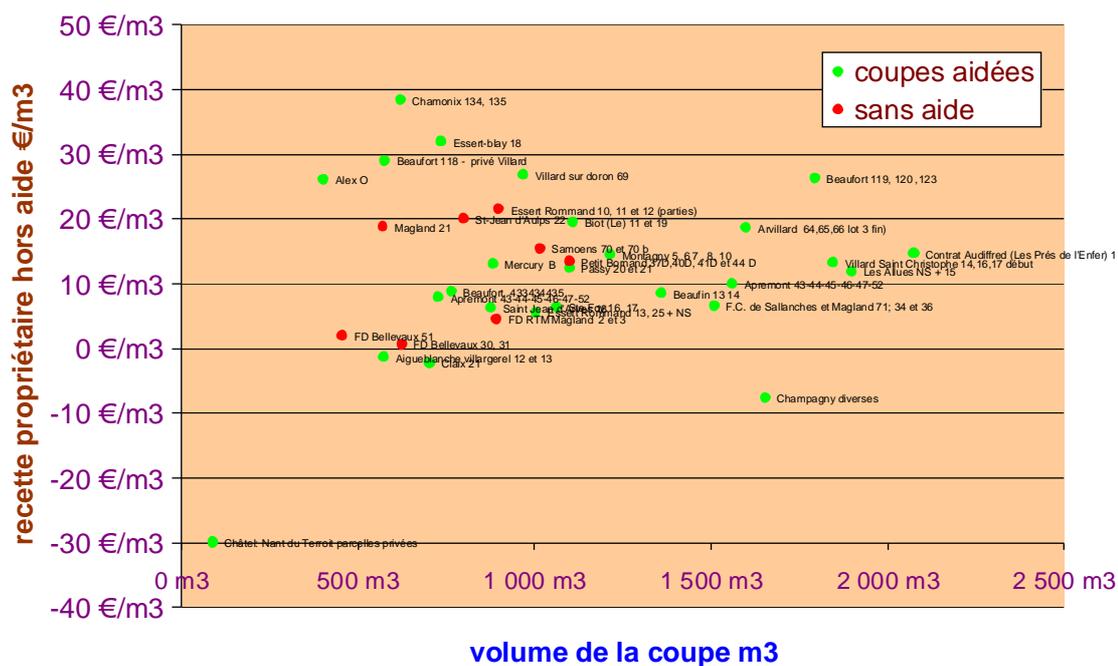
**Tableau 3 :** volumes exploités et recettes du propriétaire coupes aidées vs coupes sans aides

Les trois quart des coupes réalisées en 2010 ont été aidées (26 coupes), contribuant à apporter une aide moyenne au propriétaire de l'ordre de 14 €/m3.

Le tableau ci-dessous donne la recette au propriétaire hors aides.

Les deux coupes non aidées avec une recette nette presque nulle sont des coupes de forêts domaniales.

De façon générale, surtout dans les communes rurales, on constate généralement qu'en dessous d'une recette nette de 15 à 25 €/m3, les coupes sont difficilement réalisables sans aides, le propriétaire n'étant pas suffisamment incité à déclencher l'opération d'exploitation.



Graphique 4 : présentation des coupes réalisées en 2011 avec recette hors aide en ordonnée et volume total de la coupe en abscisse

## 2.4 Nature des aides mises en oeuvre

La totalité des aides ont représenté un montant de 408 980 € en 2011 (243 000 € en 2010, 283 000 en 2009).

	01	38	73	74	Total
Aide MAP 59-02	26 910 €	30 938 €	87 710 €	32 500 €	178 058 €
Aides CG		22 050 €	110 047 €	79 625 €	211 722 €
Autres aides		1 500 €	15 000 €	2 700 €	19 200 €
<b>Total</b>	<b>26 910 €</b>	<b>54 488 €</b>	<b>212 757 €</b>	<b>114 825 €</b>	<b>408 980 €</b>

Tableau 5 : Montant des aides mises en oeuvre par département

Comme en 2010, les aides sont un levier important dans la mise en oeuvre du plan câble à plusieurs titres :

- Elles permettent de compenser le manque de productivité des équipes de câblistes en cours de consolidation.
- Elles ont contribué à maintenir un niveau d'activité aux câblistes lors du passage de la crise de 2009.
- Elles rendent possible la réalisation des coupes feuillues de basse altitude permettant de compléter la saison de travail des câblistes sur la période hivernale, ou de coupes de câble long encore déficitaires, assurant le plein emploi d'équipes existantes.

Les principales aides mises en oeuvre sont les aides 59-02 du MAP revues par la circulaire de 2009 (plus un dossier d'aide 226-B pour les forêts de protection sensu stricto), ainsi que les aides des Conseils généraux de l'Isère, de la Savoie et de la Haute Savoie.

La possibilité de recours aux aides du MAP ont permis de compenser les difficultés de recours aux aides des Conseils Généraux : les aides du CG 38 ont été difficiles à être mises en oeuvre du fait de la territorialisation des décisions d'octroi.

Les modalités de versement des aides de l'état et du CG38 ont également posé d'importants problèmes de conflit avec les modalités de l'exploitation groupée actuellement en plein développement, dans la mesure où les communes bénéficiaires ne sont dans ce cas pas en mesure de présenter dans ce cas de factures d'exploitation intitulées à leur nom, comme l'exigent les règlements de ces aides. Cette question devra être résolue avant le démarrage de la saison 2012/

### **3 Les perspectives 2012**

---

Comme fin 2010, le volume de coupes en portefeuille au 31 décembre 2011 reste important, notamment en câble mât (de l'ordre de 60 000 m<sup>3</sup> martelés sur le terrain), en adéquation avec les objectifs du plan câble. La finalisation des projets est toujours volontairement ralentie pour les coupes à câble mât d'été du fait des retards dans l'exploitation du stock de coupes déjà mis en place (mauvais vieillissement des balisages de lignes et des martelages).

La difficulté résulte de la bonne mobilisation des entreprises de câblage et du développement des nouvelles équipes.

Une nouvelle équipe devrait travailler à temps plein à partir de 2012 (TAB).

L'augmentation des volumes exploités nécessite de renforcer le cadre de la collaboration avec les équipes de câblistes de façon à développer une émulation incitative à la modernisation des équipes existantes (conversion des équipes de câble long vers le câble mât) et au développement de nouvelles équipes performantes.

A cet égard, le développement d'une équipe équipée d'un gros câble mât (type Valentini V1000) répondrait à une demande de la région Rhône Alpes.

Dans cette attente, la collaboration avec les équipes de câblistes étrangers doit être poursuivie, et préférentiellement avec les équipes d'Italie, d'Autriche et de Suisse, qui ont un véritable savoir faire à transmettre en matière d'innovation.

### **4 Les mesures à développer en 2012**

---

Les mesures déjà pointées en 2011 restent toujours d'actualité et sont rappelées ci-après.

#### **4.1 Renforcer le contexte de partenariat, de collaboration et de confiance avec les entreprises de câblage**

Le développement de nouvelles équipes de câblage et le renforcement des équipes existantes constitue aujourd'hui le principal facteur de réussite du plan câble Rhône Alpes.

Il passe par le développement d'un contexte d'incitation, de collaboration et de confiance – en contrepoint des difficultés qui ont pu être rencontrées les exercices passés - avec la restauration des marges d'exploitation incitatives à l'investissement dans ce domaine peu développé

dans les Alpes françaises, en regard de la compétitivité des autres filières câbles alpines à l'étranger.

Les principales actions portent sur :

- L'amélioration de l'**organisation du suivi des plans de charge** des équipes ;
- le développement des contrats d'exploitation pluri-annuels pour sécuriser les investissements des entreprises sur des critères techniques et financiers partagés (Cf. infra) ;
- l'amélioration de la qualité des coupes et de leur préparation pour réduire les marges d'incertitudes, et les risques de désordres dans le déroulement des chantiers, et renforcer l'esprit de confiance au sein du partenariat ;
- l'adaptation de la commercialisation des bois au contexte des coupes à câble, avec un recours conjoncturel à la vente sur pied quand le contexte local ne permet pas leur commercialisation en contrat.

Pour la seule année 2012, ces mesures sont à mettre en oeuvre à court terme pour permettre de mobiliser le potentiel d'exploitation encore disponible des câblistes et se rapprocher de l'objectif des coupes de la forêt publique.

## 4.2 Développement des contrats pluri-annuels

Des contrats pluri-annuels seront proposés aux câblistes dans le premier semestre 2012 dans les mêmes formes que ceux qui sont proposés aux débardeurs par tracteurs (voir supra).

Ces contrats seront proposés dans le cadre des exploitations des coupes de forêts communales réalisées en exploitation groupées et des coupes de forêts domaniales.

Ils s'appuieront sur une adaptation des prix en fonction des difficultés des coupes, calée sur l'outil HEPROMO.

## 4.3 Le recours aux subventions pour la recherche d'une recette minimale au propriétaire

Les communes forestières contribuent majoritairement à la mise en oeuvre du plan câble, notamment dans les coupes qui permettent de consolider l'activité à la fois pour le câble long et pour les coupes d'hiver. Leur contribution doit être compensée par une recette minimale leur permettant de préserver les financements des charges forestières qu'elles supportent (entretiens des peuplements et des équipements, financements des infrastructures et des charges indirectes).

Le recours aux subventions doit être organisé pour assurer cette recette, en particulier dans les coupes à bilans financiers proches du déficit (coupes feuillues d'hiver, coupes à câble long).

Le plancher de recette qui semble se dégager pour inciter la majorité des communes à déclencher une coupe semble se situer aux alentours de 15 à 20 €/m<sup>3</sup> (hors coupes spécifiques présentant des enjeux importants autre que la mobilisation des bois).

## 4.4 Politique de territoire

Les COFOR et l'ONF envisagent une opération de développement de contrat pluriannuel entre un territoire et une entreprise de câblage. Cette opération est actuellement au stade de l'étude.

## 4.5 Les choix des matériels de débardage à promouvoir

Dans le cadre de l'installation de nouvelles équipes de câblage et de modernisation des équipements des équipes existantes, l'effort doit porter principalement sur les orientations suivantes :

- Le **développement du câble mâât**, très adapté à la configuration majoritaire des coupes à câble des Alpes du Nord, et beaucoup plus performant économiquement.
- Sur le câble mâât, il serait nécessaire qu'une équipe Rhône Alpine s'installe avec un **gros câble mâât grosse capacité** (type V1000 ou V1500 – 5 à 6 tonnes de capacité de levage), très adapté aux coupes de gros bois et/ou aux lignes de plus de 1000 m de long. La sous traitance avec les équipes étrangères installées avec ce type de matériel, tant en forêt privée (COFORET) qu'en forêt publique, avec des volumes annuels de l'ordre de 10 000 m3 depuis 3 ans, montre la nécessité de cet équipement.
- Avec l'émergence de la demande en bois énergie, et l'amélioration de l'ergonomie du travail des câblistes, l'équipement des câblistes avec des **têtes d'abattage** de grosse capacité est prioritaire (type Woody 60). Seule deux entreprises de câblage sur les 6 existantes en Rhône Alpes en sont équipées (toutes les entreprises étrangères de Suisse, d'Autriche et d'Italie le sont).

## 4.6 La confection du portefeuille 2012

Les projets affluent et le portefeuille 2012 ne devrait pas poser de problème.

L'effort doit toujours porter sur

- les **coupes à câble long**, pour lesquelles on a une importante offre de service par les entreprises locales alors que la majorité de coupes du portefeuille sont constituées de coupes à câble mâât.
- les **coupes d'hiver**, pour compléter le plan de charge des câblistes en rupture d'activité à cette période et fortement demandeuses sur ce créneau.

## 4.7 Renforcement des chefs de projets câble/desserte en agence

Pour **l'Isère**, Erick Salvatori, assure maintenant l'implantation des coupes.

Pour la **Savoie**, l'équipe est consolidée (deux chefs de projets câble et plusieurs Chefs de triage sont très opérationnels).

Pour la **Haute Savoie**, avec la perspective du départ à court terme de Daniel Rubeaud, il est important de planifier l'arrivée d'un nouveau chef de projet, compte tenu des enjeux tant en terme de ressource disponible que du fait de la concentration des câblistes dans ce département (le recrutement est en cours). Un chef de triage par UT sera également identifié pour assurer l'implantation des projets. Jacques Fay pourra assurer en tant que de besoin le monitorat et la formation des nouveaux chefs de projets.

#### 4.8 La maîtrise de l'enlèvement des bois dans les coupes à place de stockage réduite

Sur les coupes où la place de stockage des bois nécessite leur enlèvement en flux tendu, l'ONF cherchera à maîtriser l'enlèvement et le transport des bois en scierie pour palier aux défaillances constatées dans les ventes de bois à port de camion (une journée de travail perdue représente un manque à gagner de l'ordre de 1500 €). Cette prise en charge pose néanmoins le problème de la disponibilité des crédits mis en œuvre par l'ONF dans le cadre des exploitations groupées.

### 5 Conclusions

---

L'ensemble de ces mesures vise à rendre l'ensemble de la filière câble plus performante, par l'amélioration de la faisabilité des coupes et du savoir faire technique des exploitants, pour obtenir des bilans financiers plus attractifs pour les propriétaires (et plus compétitives par rapport à l'exploitation tracteur) à l'instar des coupes réalisées dans les alpes de l'Est.

Un des freins également identifié dans le développement du câble provient de la décote des bois billonnés par rapport à la demande des scieries Rhône Alpines calibrées sur l'exploitation en bois long. Ceci qui constitue un frein important dans le développement du câble par rapport aux alpes de l'Est où la majorité des produits sont commercialisés en billons de 4 m.

L. DESCROIX – JC SARTER  
9 janvier 2012